



Constat cuisine aménagée retirée lors d'entrée dans les lieux

Par **Alicial**, le **19/05/2024** à **22:56**

Bonjour,

Suite à une annonce de location de T2 publiée par une agence immobilière, j'ai visité le logement et déposé un dossier. Mon dossier a par la suite été retenu par l'agence et je suis actuellement dans cet appartement.

Dans l'annonce (dont j'ai gardé les captures d'écran), l'agence mentionnait une cuisine américaine équipée qui était visible aussi sur les photos dans l'annonce (meubles de rangements, plan de travail, four, hotte et plaques de cuissons). Lors de la visite, le logement était vide et cette même cuisine était bien présente et l'agent a confirmé que ce serait loué comme tel.

Le logement était déjà disponible à la visite mais on m'a précisé que des travaux de peintures et remise en état devaient être faits, ce qui prendra quelques semaines.

Une fois que mon dossier a été validé, j'ai directement été mis en contact avec une autre agence pour la suite (signature du bail et organisation état des lieux d'entrée) qui est gestionnaire du bien pour le bailleur.

Le bailleur Foncière Logement fait appel à deux intermédiaires : une agence pour les visites et sélection des dossiers et une agence gestionnaire du bien.

Mon entrée dans les lieux a été programmée et on m'a envoyé un lien internet par mail vers une signature du bail de façon électronique. J'ai signé le bail en ligne 2 semaines avant l'entrée dans les lieux. Ce bail était un bail intitulé bail logement vide et ne fait pas mention de la cuisine équipée, mais je ne l'ai pas remarqué car j'ai juste vérifié l'adresse, le nombre de m2, de chambre et le prix...

La veille au soir de la date prévue d'entrée, l'agence a annulé et reporté à deux jours après. Je n'étais pas présente à ce moment, j'ai donc été obligée de faire une procuration pour envoyer une collègue faire l'état des lieux à ma place et récupérer les clefs.

Quand je suis finalement arrivée dans l'appartement, j'ai constaté avec horreur que la cuisine équipée avait été retirée ! Tous les meubles haut et bas et l'électroménager. Et à la place il n'y avait qu'un évier.

J'ai directement fait un mail à l'agence gestionnaire qui a répondu que c'était prévu de retirer

la cuisine car le bailleur louait ce lot vide. Qu'ils avaient repris le dossier en cours et oublié de transmettre l'information à l'agence qui faisait les visites. J'ai appelé l'agence qui a fait la visite et ils m'ont dit que pour eux la cuisine restait et qu'on ne leur avait rien précisé effectivement.

L'agence gestionnaire se justifie en disant que la cuisine appartenait au précédent locataire et que donc en récupérant la gestion du logement ils ont remis en état d'origine. Sauf que j'ai contacté le précédent locataire qui m'a assuré que la cuisine n'était pas à lui et que de son côté il a loué avec cuisine équipée et que comme pour moi la cuisine n'était pas précisée dans son bail.

Tous mes autres voisins ont une cuisine équipée pourtant nos logements sont au même bailleur donc j'ai l'impression que l'agence XXXX a juste vendu cette cuisine.

J'ai contacté l'ADIL qui me dit que le bail fait foi et que si la cuisine équipée n'est pas mentionnée dessus alors à part leur demander de trouver un compromis à l'amiable ils ne sont obligés à rien légalement... Est-ce que j'ai d'autres recours à votre connaissance ?
Publicité mensongère par exemple ?

En vous remerciant de votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **20/05/2024** à **09:32**

Bonjour et bienvenue

[quote]

J'ai signé le bail en ligne 2 semaines avant l'entrée dans les lieux. Ce bail était un bail intitulé bail logement vide et ne fait pas mention de la cuisine équipée, mais je ne l'ai pas remarqué car j'ai juste vérifié l'adresse, le nombre de m2, de chambre et le prix...

[/quote]

Confirmé par l'ANIL, que je recommande souvent ici, le bail est donc signé sans cuisine.

[quote]

j'ai l'impression que l'agence XXXX a juste vendu cette cuisine.

[/quote]

Si vous soupçonnez une malversation, adressez vous au service clients, "tapez XXXX qualité" sur votre MR.

Par **Alicial**, le **26/05/2024** à **22:38**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Oui c'est vrai mais le précédent locataire avait pourtant cette même cuisine et le bail ne la

mentionnait pas non plus. Pourtant elle était là depuis longtemps. Mais je constate que légalement ça ne change rien.

Faire valoir une malversation à quel titre ?